

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2024-48

LE MARDI 23 JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

**SECRETAIRE** : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

date de convocation : 19/07/2024

date d'affichage :

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 7

votants : 11

quorum : -

**PROCURATIONS** :

Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Mme Flore GAMBIER donne procuration à Mme Roxane FOSSE

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Thierry DUBOIS

M. David LE GLANIC

M. Romuald SEITE

Conseil municipal convoqué suite à l'absence de quorum au Conseil du 19 juillet 2024

**SUBVENTION « GRANDIR EN MILIEU RURAL » - MSA**

“Grandir en milieu rural” est une offre de subvention proposée par la MSA qui permet de développer et mettre en place des projets en faveur des territoires ruraux à destination des jeunes de 0 à 25 ans.

C'est dans ce cadre que la commune a choisi de présenter le renouvellement et la modernisation de l'aire de jeux en proposant des modules de jeux pour enfants de moins de 6 ans et à partir de 6 ans.

Ces jeux peuvent par ailleurs permettre d'acquérir de nouvelles compétences par des expériences ludiques et motrices et permettre pour les familles, enfants et préadolescents de trouver un nouvel espace de partage.

Les modules proposés sont au nombre de 3 pour un coût de 12 843 € HT soit 15 411,60 € TTC, sans compter le coût engendré par le sol amortissant à installer.

En fonction du montant retenu par la MSA, la commune compensera le montant restant à charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande, sollicite l'aide financière de la MSA et dit que ces crédits sont inscrits au budget 2024.

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT

Secrétaire de Séance  
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le : 25/07/2024  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :  
Publié le : 25/07/2024  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours dans un délai  
de deux mois devant le Tribunal Administratif  
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-095-219506516-20240723-2024\_\_48\_SU